

République française  
TARN

## CADALEN - COMMUNE

### Séance du jeudi 20 octobre 2022

Date de la convocation : 11/10/2022

Le jeudi 20 octobre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

<b>En exercice :</b> 19	<b>Présents :</b> Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Denise STEVENSON, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Stéphanie VIDAL
<b>Présents :</b> 13	
<b>Représentés :</b> 4	
<b>Absents et excusés :</b> 2	<b>Représentés :</b> Christian DAVALAN par Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC par Jérôme MAGRE, Amandine MERCADIER par Sébastien BRAYLÉ, Pascal SANLEFRANQUE par Stéphanie VIDAL
<b>Pour :</b> 17	
<b>Contre :</b> 0	<b>Excusés :</b> Martine GRANET, Gérard ASSEMAT
<b>Abstentions :</b> 0	<b>Absents :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Monique CORBIERE-FAUVEL

### Délibération n°DE\_2022\_58

#### Objet : Prise en charge des frais d'inscription au congrès des Maires 2022 -Mandat spécial donné à 2 adjoints-

**Vu** les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;

**Considérant** que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Vu l'article L 2123-18 du CGCT qui dispose que « les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal »

Considérant que le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :

- à des élus nommément désignés ;
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;

Vu le bulletin d'inscription de Mr Guy BARDET, 4<sup>ème</sup> adjoint et Mme Peggy AMALBERT, 5<sup>ème</sup> adjointe pour le congrès des Maires qui doit se tenir à Paris du 22 au 24 novembre 2022,

Vu la note de débours établie par l'association des Maires du Tarn en date du 06 octobre 2022 validant l'inscription de Mr Guy BARDET et Mme Peggy AMALBERT pour le congrès des Maires qui doit se tenir à Paris du 22 au 24 novembre 2022,

Monsieur le Maire propose de donner mandat spécial à Mr Guy BARDET, 4<sup>ème</sup> adjoint et Mme Peggy AMALBERT, 5<sup>ème</sup> adjointe pour se déplacer à Paris et assister au congrès des Maires qui doit se dérouler du 22 au 24 novembre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**DONNE** mandat spécial à Mr Guy BARDET, 4<sup>ème</sup> adjoint et Mme Peggy AMALBERT, 5<sup>ème</sup> adjointe pour se déplacer à Paris et assister au congrès des Maires qui doit se dérouler du 22 au 24 novembre 2022

**DIT** que le paiement de ce déplacement sera effectué par mandat à l'association des Maires du Tarn.

Fait en séance le jour, an et mois susdit.

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 25/10/2022